

COMMUNE DE **VILLEFORT**

Département de Lozère



Réunion publique
Diagnostic, Etat initial de l'environnement et PADD

Vendredi 12 mai 2023 à 18h à la Forge

PLU en vigueur approuvé le 4 septembre 2006

Objectifs de la révision du PLU :

- Prendre en compte les **évolutions législatives et réglementaires** (lois Grenelle, ALUR, LAAAF, ELAN, ASAP, loi Climat & Résilience, Charte du PN...)
- **Inverser le déclin démographique**, en remédiant notamment au phénomène de vieillissement de la population, en créant une **offre attractive en logements**
- **Pérenniser le rôle de bourg-centre de Villefort**
- **Revitaliser le centre urbain**
- Renforcer l'**attractivité touristique**, en s'appuyant sur le patrimoine local et développer l'offre
- Favoriser le développement des **activités économiques**
- Prendre en compte les **risques naturels**
- Répondre aux besoins en **stationnement**
- Préserver les **richesses environnementales, paysagères et la biodiversité**
- Envisager un développement urbain adapté à la **capacité des réseaux**
- Valoriser la **qualité paysagère et patrimoniale**

Délibération du CM prescrivant la révision du PLU (01.12.2020)



*Débat du CM sur le PADD :
Juillet 2023*



*Délibération du CM arrêtant le projet de PLU : **Novembre 2023***

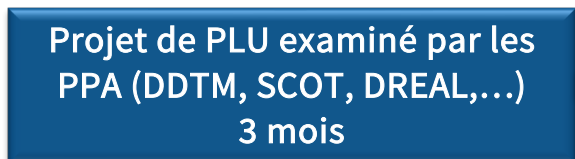


CONCERTATION AVEC LA POPULATION : Registre en Mairie, Réunions publiques etc...

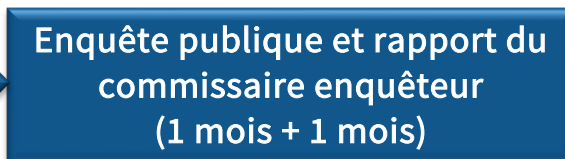
ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) : DDT, SCOT, DREAL, chambre d'agriculture, etc

Phase administrative et de concertation

Décembre 2023 – Février 2024



Mars-avril 2024



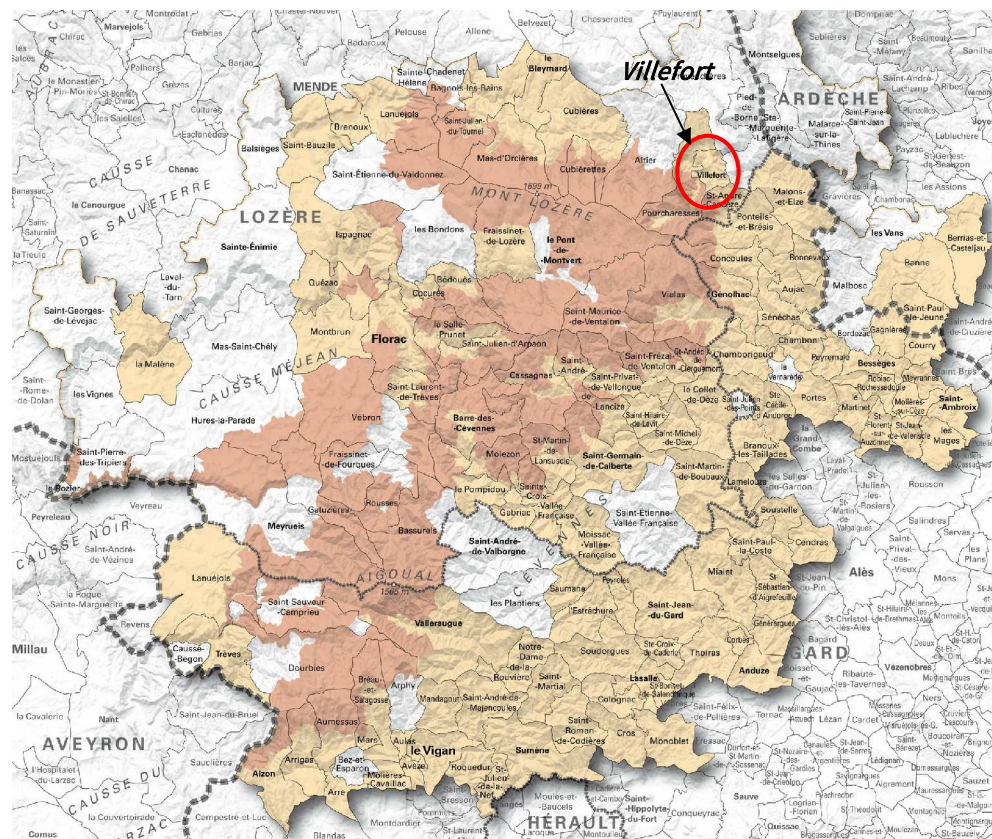
*Délibération du CM approuvant le du PLU : **Juin 2024***



DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX

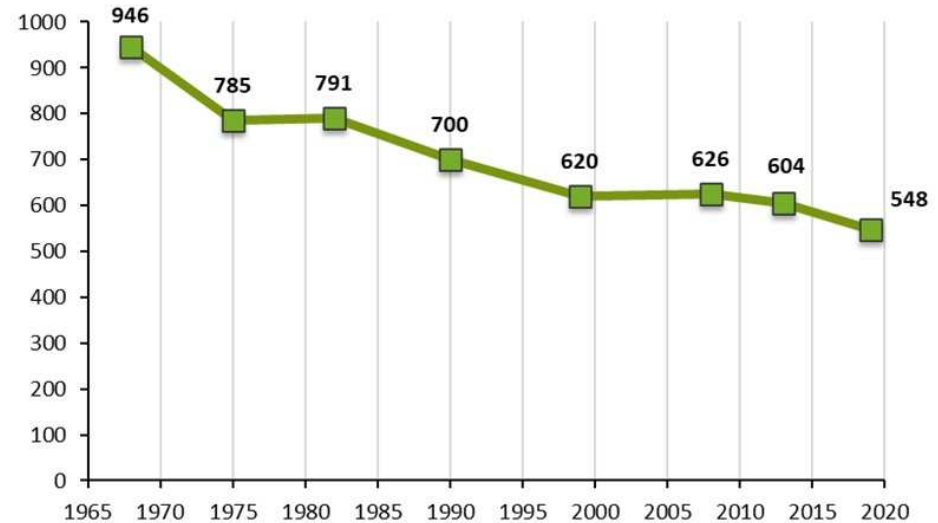
- Environ 550 habitants
- Communauté de Communes du Mont Lozère
- Parc National des Cévennes
- Commune Loi Montagne + plan d'eau artificiel de moins de 1000 ha (300 m de protection autour de la rive)
- Une forte attractivité touristique, tournée vers le Lac de Villefort et les activités de pleine nature
- De fortes contraintes : topographie, risques naturels, exposition, accessibilité, réseaux...
- Territoire rural relativement isolé, éloigné des grands axes de communication

Territoire du Parc National des Cévennes



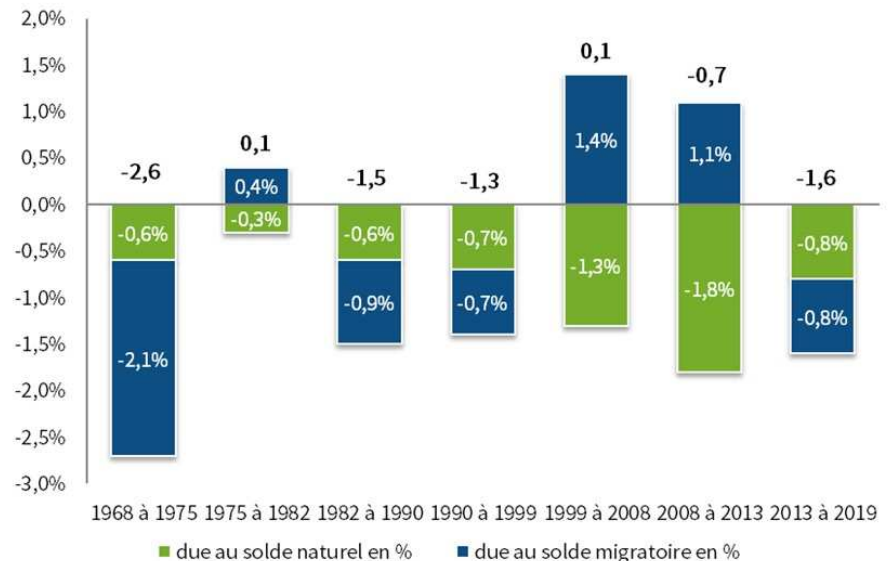
- 548 habitants en 2019
- Un déclin démographique continu depuis les années 1970 et qui s'accroît sur la dernière période 2013-2019 avec -1,6%/an (-58 habitants).
- Une tendance accrue au vieillissement de la population qui accentue le déséquilibre (70% de plus de 45 ans)
- Un phénomène de desserrement des ménages (1,8 en 2019 contre 2,75 en 1968)

Evolution démographique



Enjeu

➤ Retrouver une dynamique démographique pour remédier au vieillissement de la population

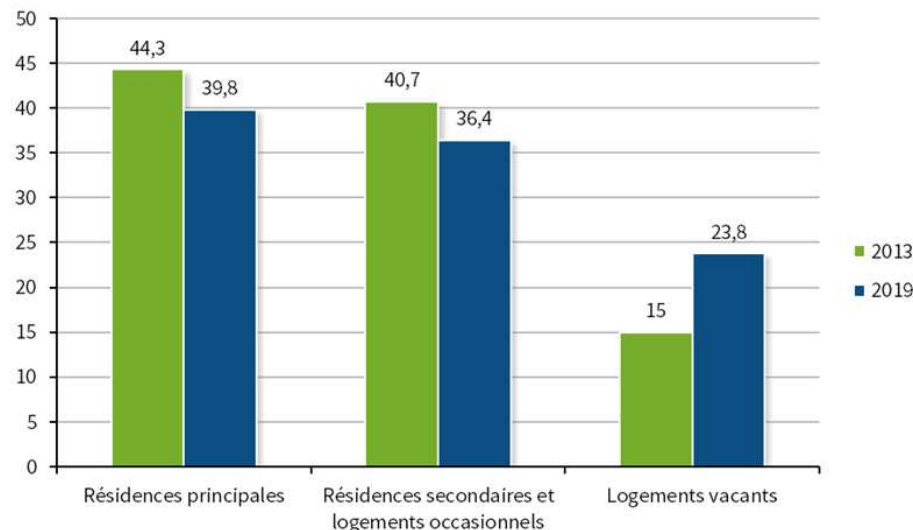


- Un parc de 681 logements en 2019
- Une majorité de maisons individuelles (59%), occupées par des propriétaires (59%)
- Mais un parc relativement diversifié, avec 40% d'appartements et 37% de locataires
- Une augmentation des logements vacants (24% en 2019, contre 15% en 2013)
- Un parc de logements ancien, majoritairement construit entre 1946 et 1970
- Une production de logements très faible de 8 logements en 10 ans

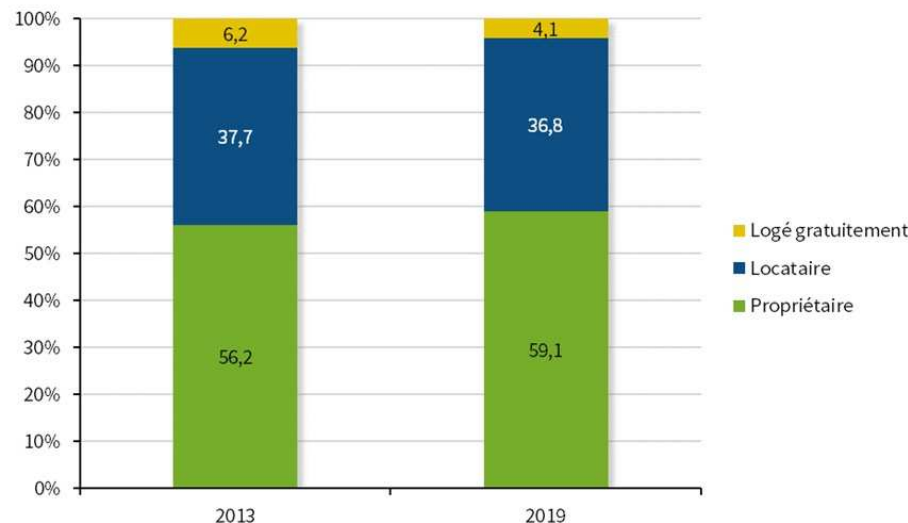
Enjeu

- *Permettre la production d'une offre de logements diversifiée pour répondre aux besoins et retrouver une dynamique*

Evolution des catégories de logements



Evolution des statuts d'occupation



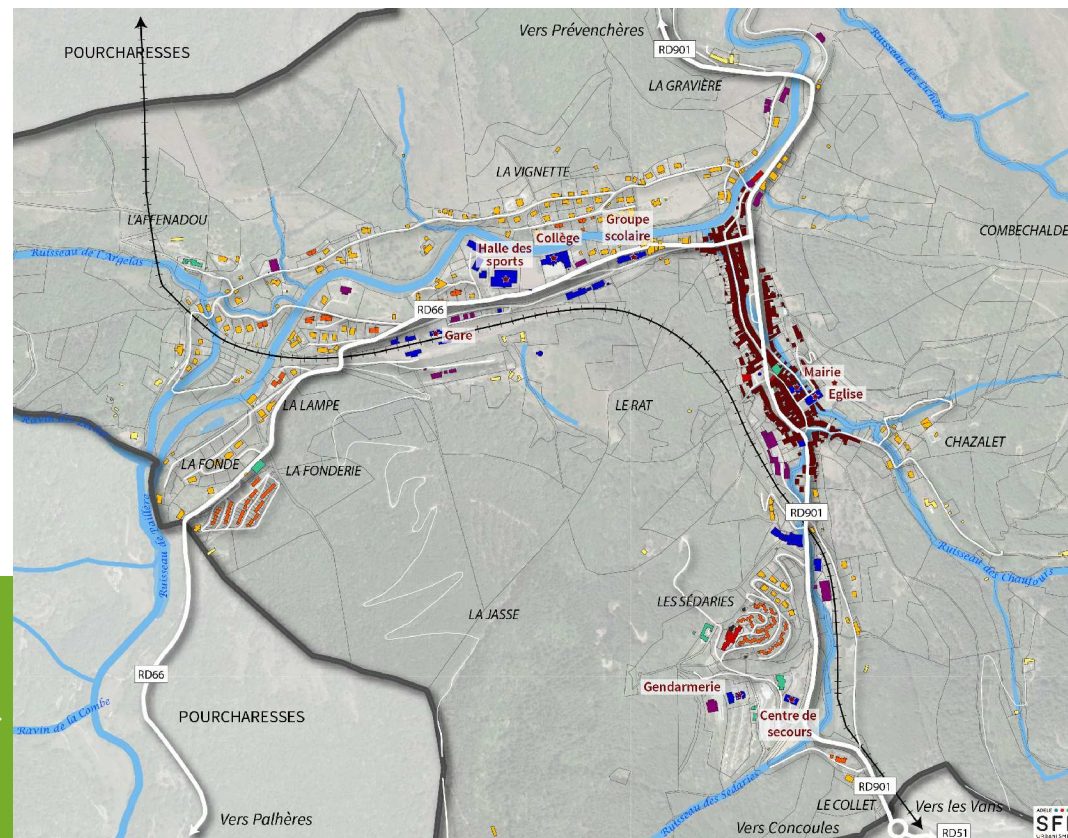
Plusieurs typologies d'habitat, étroitement liées à l'histoire du développement urbain

- Bâti ancien du centre-bourg
- Habitat collectif ponctuel
- Habitat individuel
- Habitat individuel groupé
- Bâti isolé
- Hébergements touristiques

Enjeux

- *Préserver les formes urbaines traditionnelles du centre ancien*
- *Promouvoir une diversité de typologies*
- *Encourager une densification maîtrisée, respectueuse du tissu urbain*

Formes urbaines

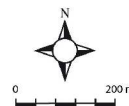


Formes urbaines

- Centre bourg - bâti ancien
- Habitat collectif

- Habitat individuel groupé ou intermédiaire
- Habitat individuel
- Bâti isolé

- Equipement public
- Activités
- Hébergement touristique

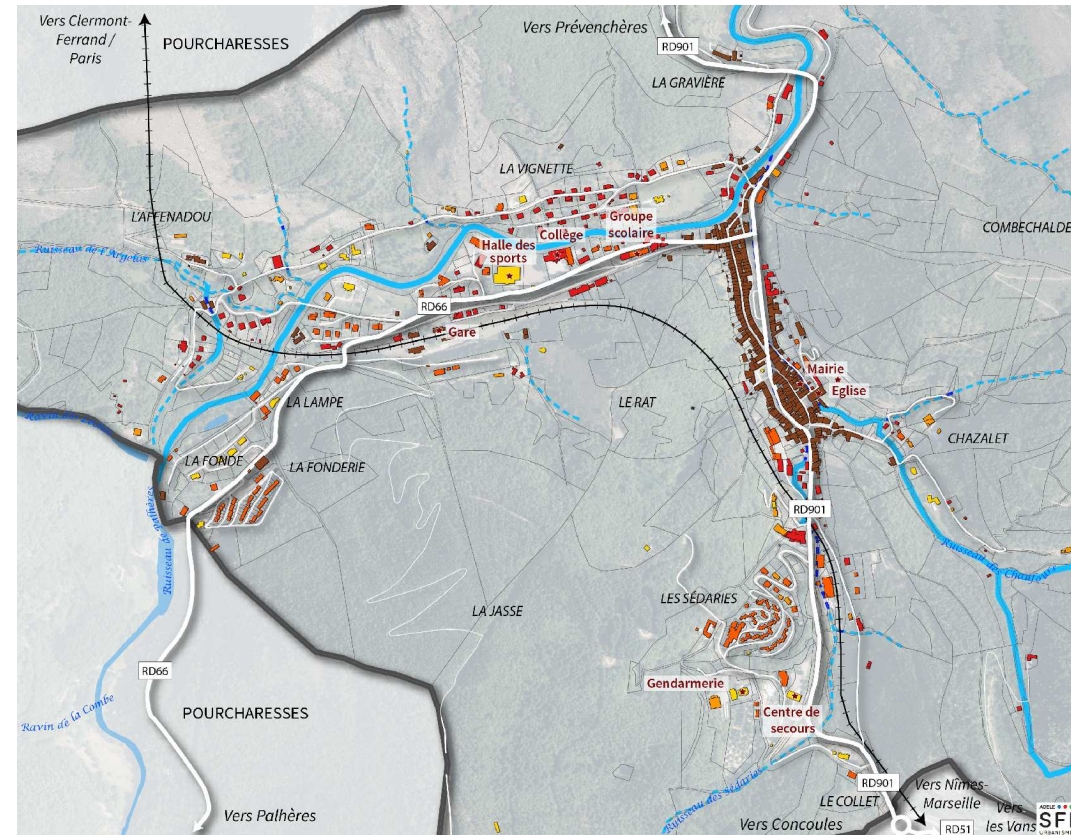


- Une urbanisation majoritairement ancienne
- Un développement urbain très limité depuis les années 2000

Enjeux

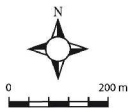
- *Poursuivre le développement urbain en confortant l'enveloppe urbaine existante*
- *Maîtriser les extensions urbaines*

Evolution du développement urbain



Evolution urbaine

 Avant 1947	 Entre 1947 et 1968	 Entre 1968 et 1990
 Entre 1990 et 2004	 Entre 2004 et 2022	



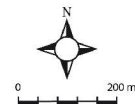
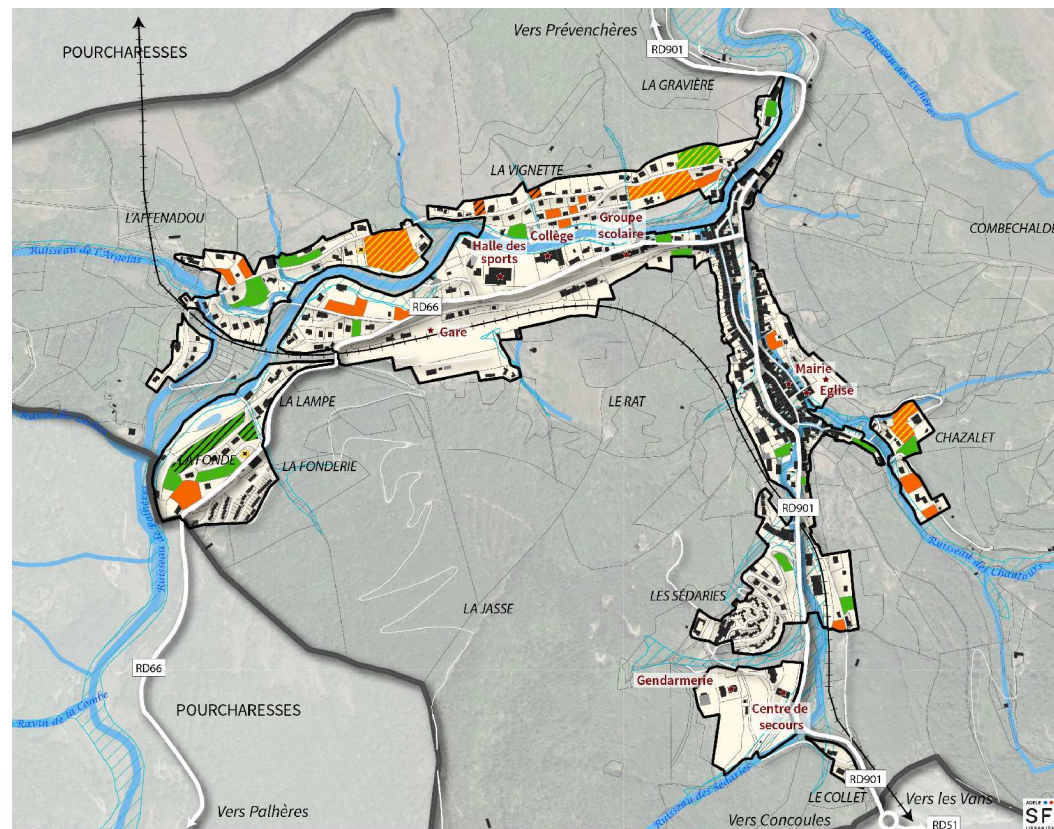
- Potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine existante :
 - Parcelles non bâties \approx 11 logts
 - Parcelles bâties divisibles \approx 4 logements
 - Mutation \approx 5 logements
- Une capacité de production d'environ 20 logements

(hypothèse de mobilisation de 30% des parcelles non bâties et 10% des parcelles divisibles)

Enjeu

➤ Favoriser le renouvellement urbain en mobilisant en priorité le potentiel foncier disponible au sein de l'enveloppe urbaine existante

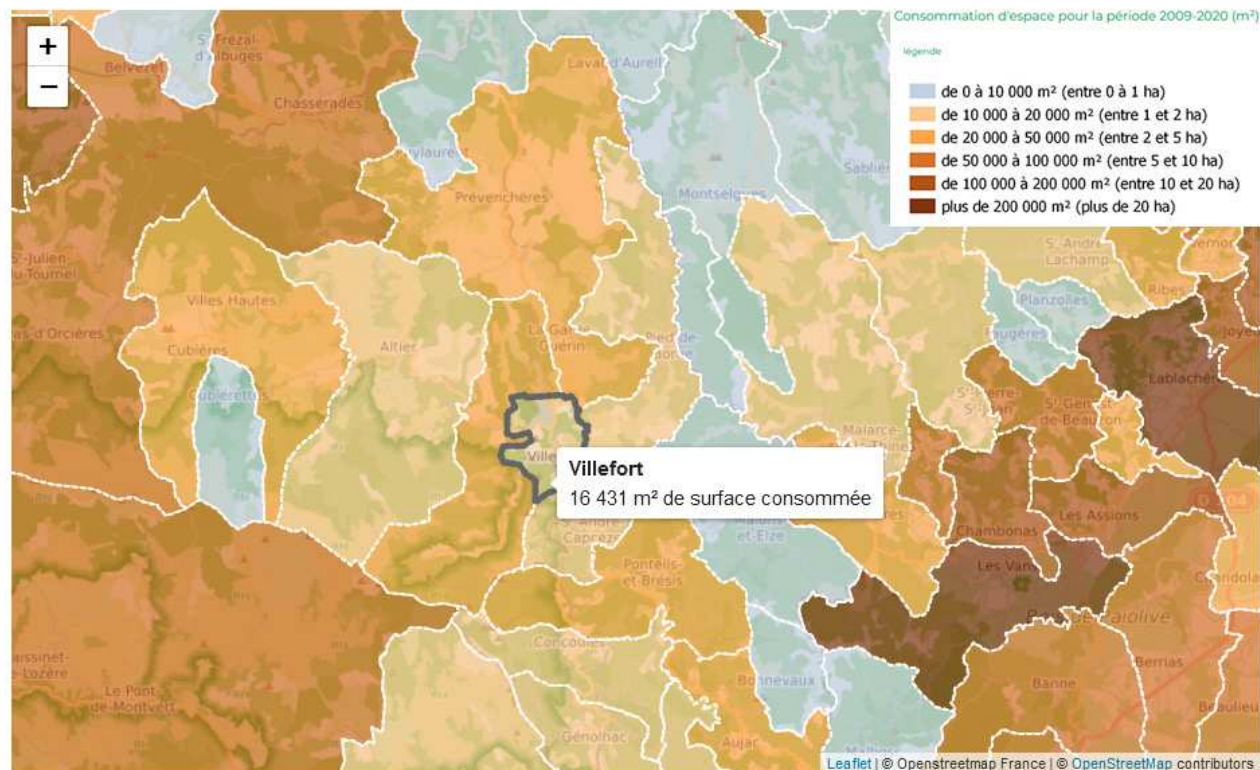
Capacité de densification du tissu urbain existant



Observatoire de l'artificialisation des sols 2009-2020 → 1,6 ha consommés, dont :

- 1,4 ha pour l'habitat
- 0,1 ha pour l'activité
- 0,2 ha mixte

Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période de 2009 à 2020



48 - Lozère

48198 - Villefort

Villefort

(EPCI CC Mont Lozère)

données pour la période 2009-2020

16 431 m²

de nouvelles surfaces consommées

soit 0.2 %

de la surface communale nouvellement consommée

dont 13 773 m²

de surfaces consommées de type **habitat**

dont 943 m²

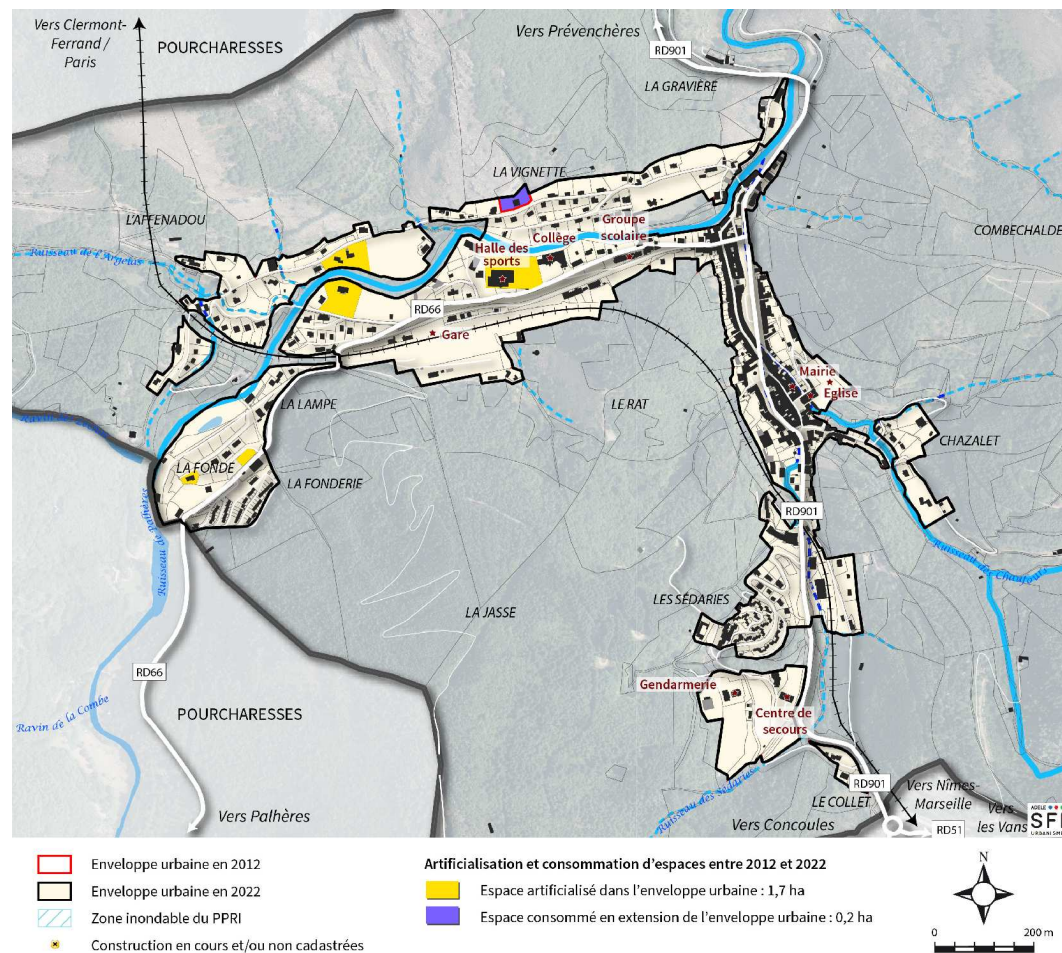
de surfaces consommées de type **activité**

dont 1 715 m²

de surfaces consommées **mixte**

- Une consommation d'espaces quasiment inexistante sur la période 2012-2022
 - Une parcelle = 0,18 ha
- Des espaces artificialisés au sein de l'enveloppe urbaine : 1,7 ha
 - Equipement (Halle des sports) ≈ 0,7 ha
 - Habitat ≈ 1 ha

Consommation d'espaces et artificialisation 2012-2022

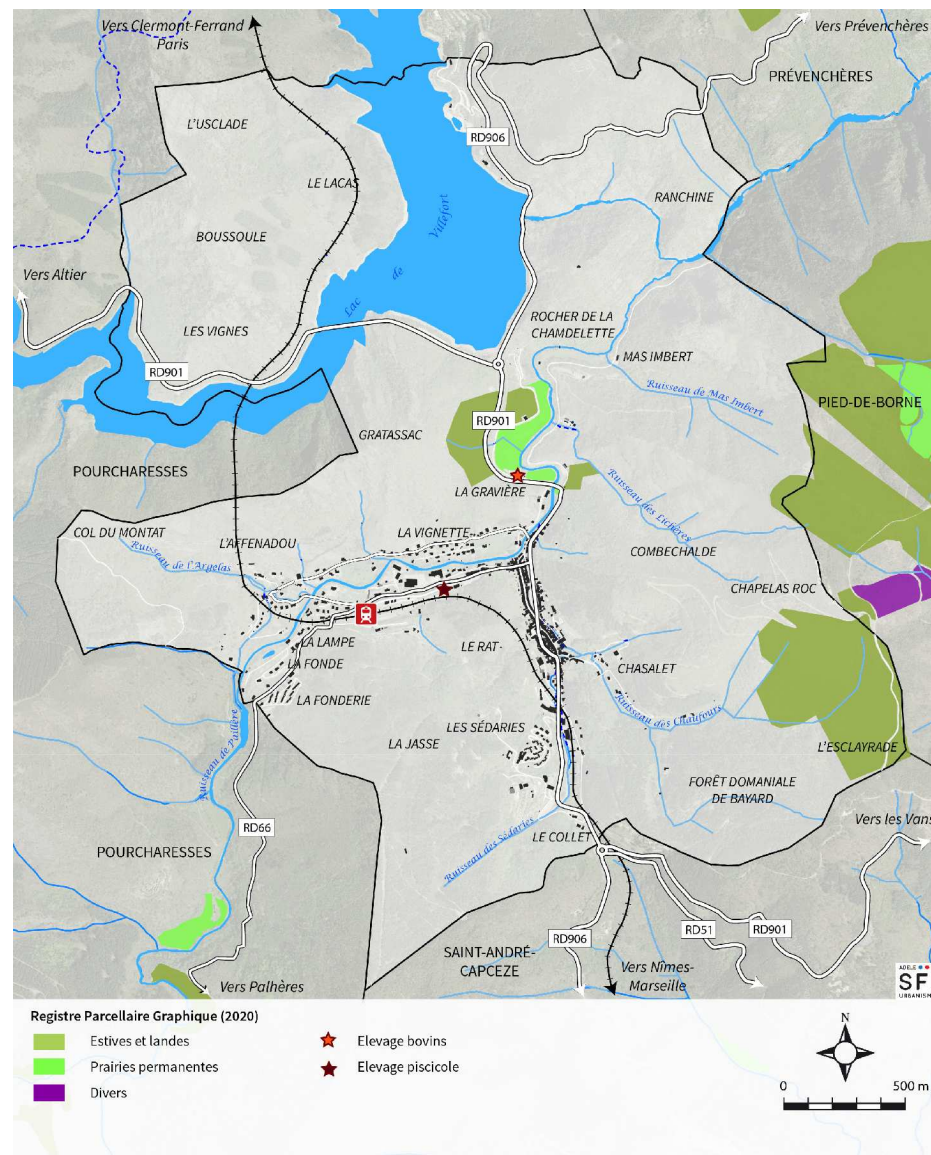


- Une activité agricole marginale
- Environ 41 ha de parcelles agricoles déclarées (37 ha Estives et Landes, 4 ha Prairies permanentes)
- Une qualité agronomique des sols faible (reliefs)
- 2 exploitations agricoles (1 élevage)

Enjeux

- *Maintenir les espaces agricoles*
- *Relancer l'activité en valorisant les ressources locales (filières châtaigne, miel, pommes, chèvre...)*
- *Soutenir l'agropastoralisme*

Parcelles agricoles déclarées en 2020

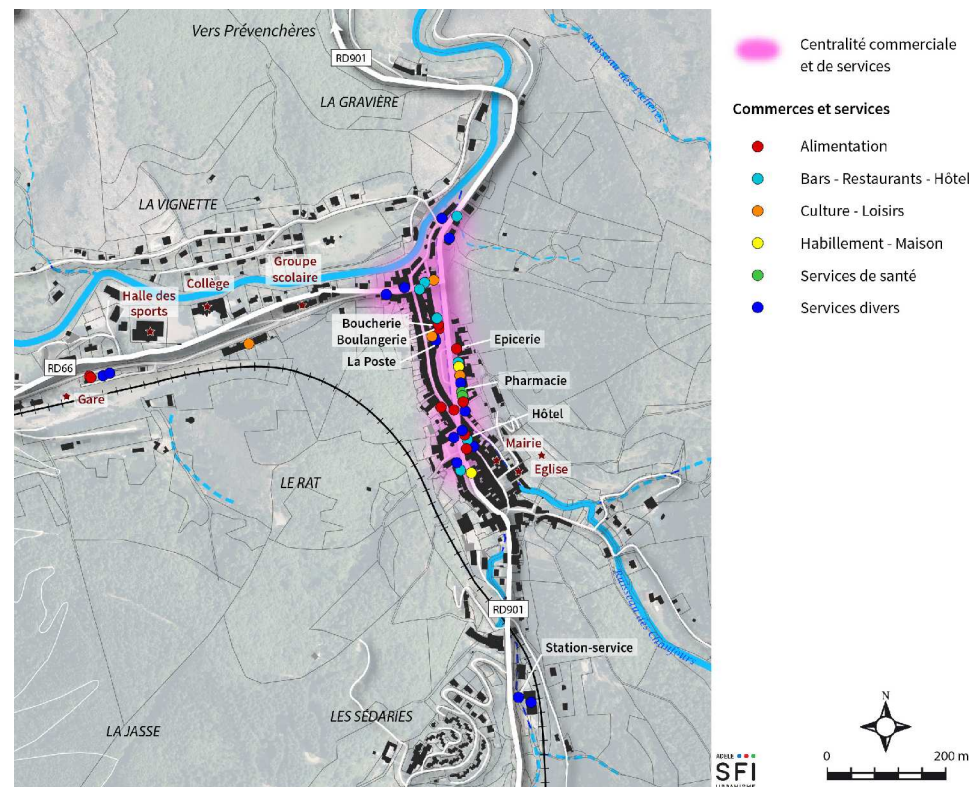


- Bourg-centre = Une offre riche et diversifiée en commerces et services
- Localisés principalement dans le centre ancien (avenue des Cévennes)
- Quelques commerces vacants (notamment Hôtel du Nord)

Enjeux

- *Maintenir l'attractivité commerciale*
- *Encourager la mobilisation des commerces vacants*
- *Conforter le tissu commercial dans le centre ancien*

Localisation des commerces et services

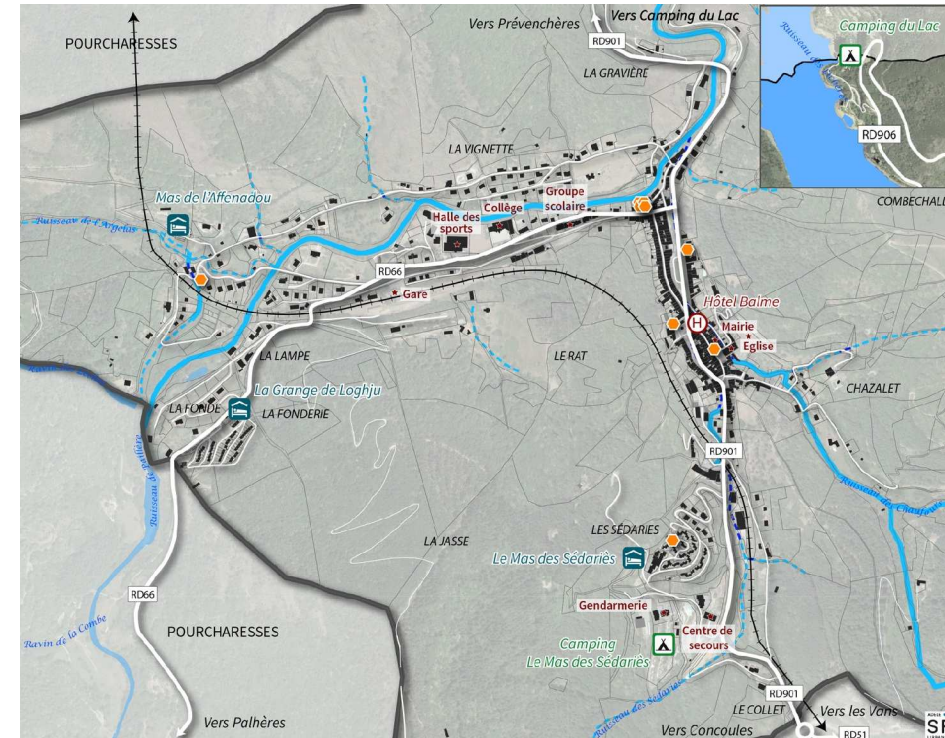


- Le Lac de Villefort, support de l'attractivité touristique
- Un haut niveau d'équipements et de services qui y participent
- De nombreuses activités touristiques et de loisirs
- De nombreux hébergements touristiques mais une capacité d'accueil hôtelière insuffisante

Enjeux

- *Maintenir et renforcer l'attractivité touristique*
- *Développer la capacité d'accueil touristique, notamment hôtelière*
- *Permettre l'accueil des camping-cars*
- *Soutenir le tourisme et les loisirs de pleine nature*

Localisation des principaux hébergements touristiques



Principaux hébergements touristiques

- Camping
- Hôtel
- Principaux gîtes et chambres d'hôtes
- Autres gîtes et chambres d'hôtes

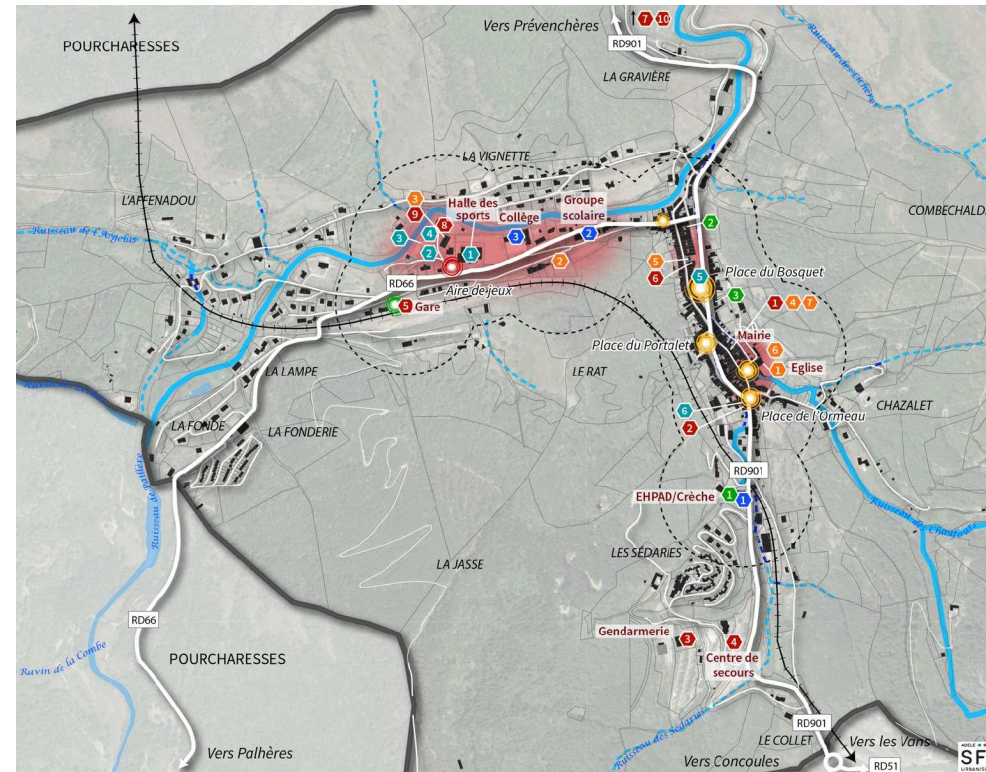


- Un haut niveau d'équipements publics (administratifs, services, culturels, culte, sports et loisirs, enseignement, petite enfance, santé...)
- Localisés dans le centre ancien et le pôle d'équipements du Pré de la Foire
- Plusieurs espaces publics dont une place principale, la Place du Bosquet

Enjeux

- Pérenniser et renforcer le niveau d'équipements
- Valoriser les espaces publics
- Adapter les réseaux au développement urbain
- Développer l'équipement numérique

Localisation des équipements et espaces publics



Equipements publics

Administratif et services

- 1 Mairie
- 2 Maison des services publics
- 3 Gendarmerie
- 4 Centre de secours Pompiers
- 5 Gare SNCF
- 6 Agence postale
- 7 Déchetterie
- 8 Centre technique
- 9 Hébergement d'urgence
- 10 Station d'épuration

Culture et culte

- 1 Eglise
- 2 Ciné Théâtre «La Forge»
- 3 Salle polyvalente
- 4 Bibliothèque
- 5 Office du tourisme
- 6 Cimetière
- 7 Ecole de musique

Sport et loisirs

- 1 Halle des sports
- 2 Skate-park
- 3 City stade
- 4 Courts de tennis
- 5 Pétanque
- 6 Foyer rural

Enseignement et petite enfance

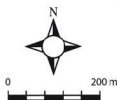
- 1 Micro-crèche
- 2 Groupe scolaire
- 3 Collège

Santé

- 1 EHPAD
- 2 Maison de santé
- 3 Pharmacie

Espaces publics

- 1 Place, placette
- 2 Aire de jeux
- 3 Espace vert



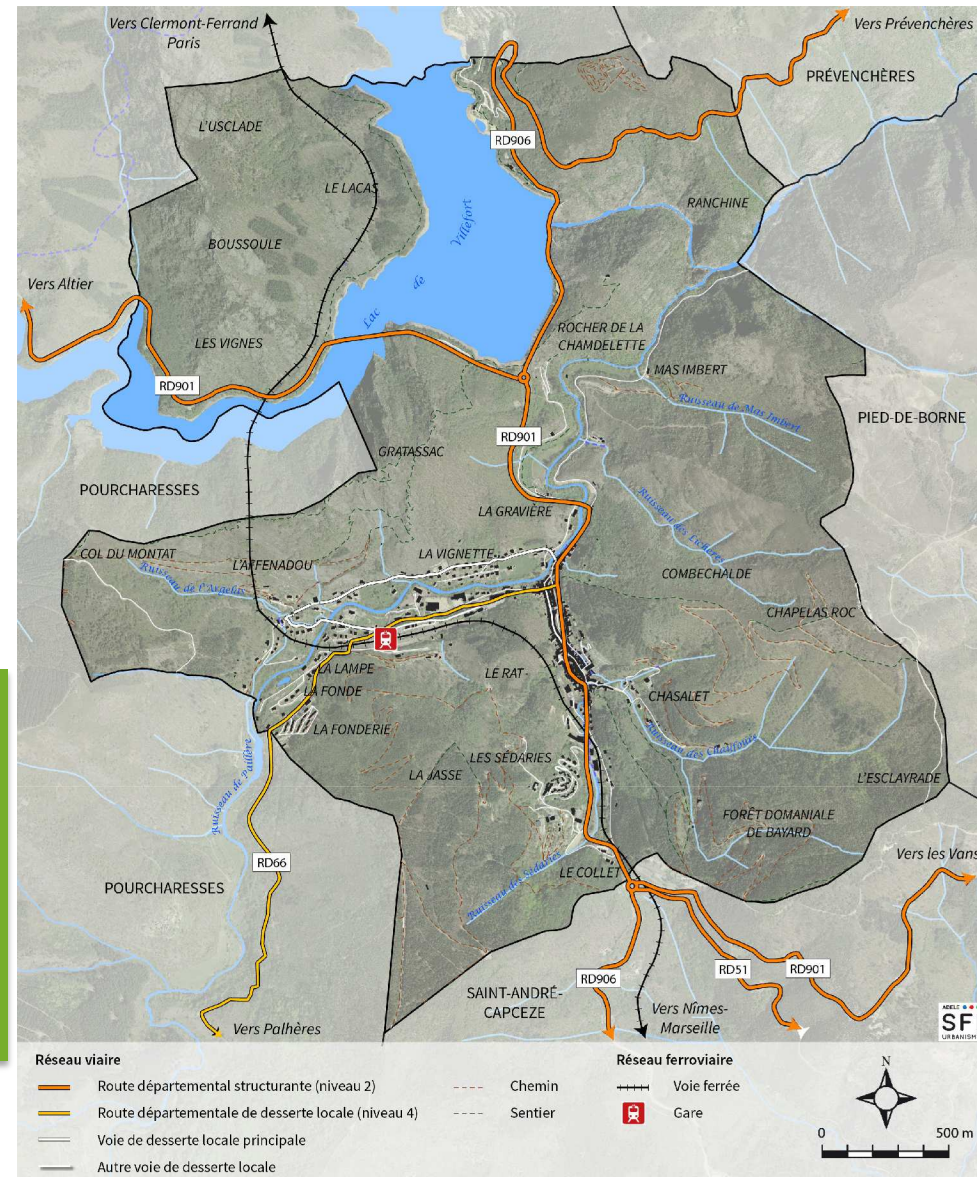
● Pôle d'équipements et de services
○ Zone d'influence piétonne (300m)

- Un éloignement des grands axes de communication
- Mais une desserte par deux voies de liaison, la RD901 et RD906 (RD de niveau 2)
- Une voie de desserte locale, la RD66 (RD secondaire de niveau 4)
- Une desserte par le réseau ferroviaire sur l'axe Marseille-Paris

Enjeux

- *Améliorer l'accessibilité des espaces urbains*
- *Privilégier l'urbanisation des secteurs accessibles*

Réseau viare et ferroviaire

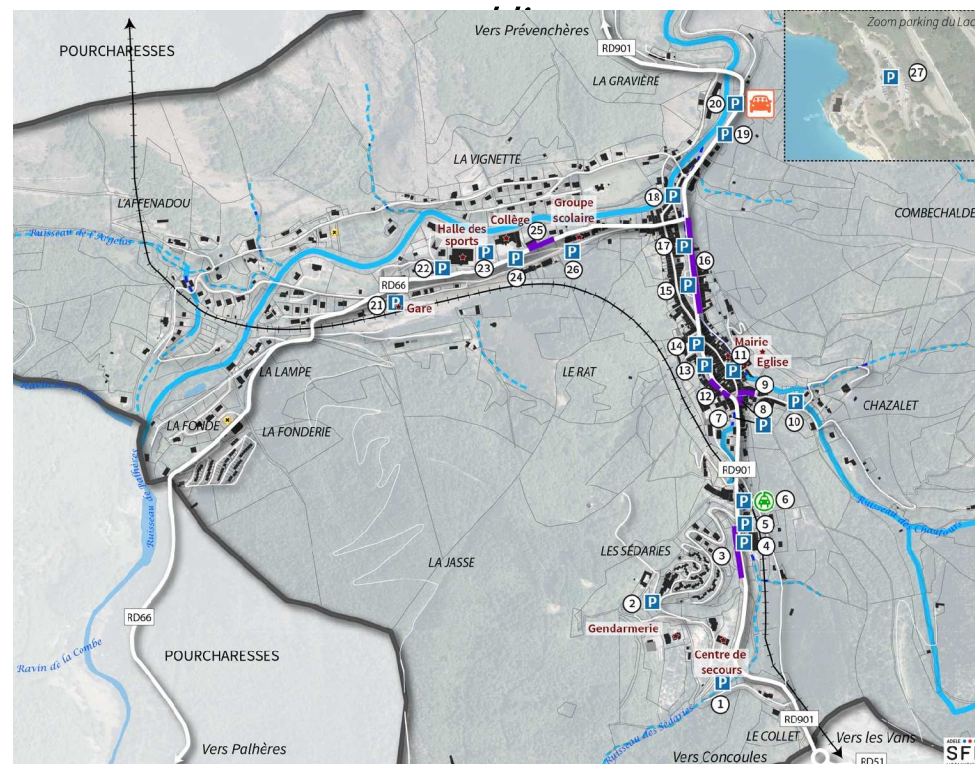


- Une capacité d'environ 530 places de stationnement public
- Répartie dans le centre-ville, à proximité des équipements publics et la base de loisirs du Lac
- Mais des difficultés de stationnement en haute saison, nuisant à l'attractivité commerciale et touristique
- Une absence d'aire de stationnement dédiée aux camping-cars

Enjeux

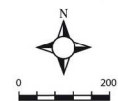
- *Améliorer l'offre et les conditions de stationnement, notamment dans le centre-bourg*
- *Permettre l'accueil des camping-cars*

Localisation des aires et places de stationnement



Stationnement

- Aire de stationnement
- Stationnement linéaire
- Aire de covoiturage
- Bornes de recharge de véhicules électriques

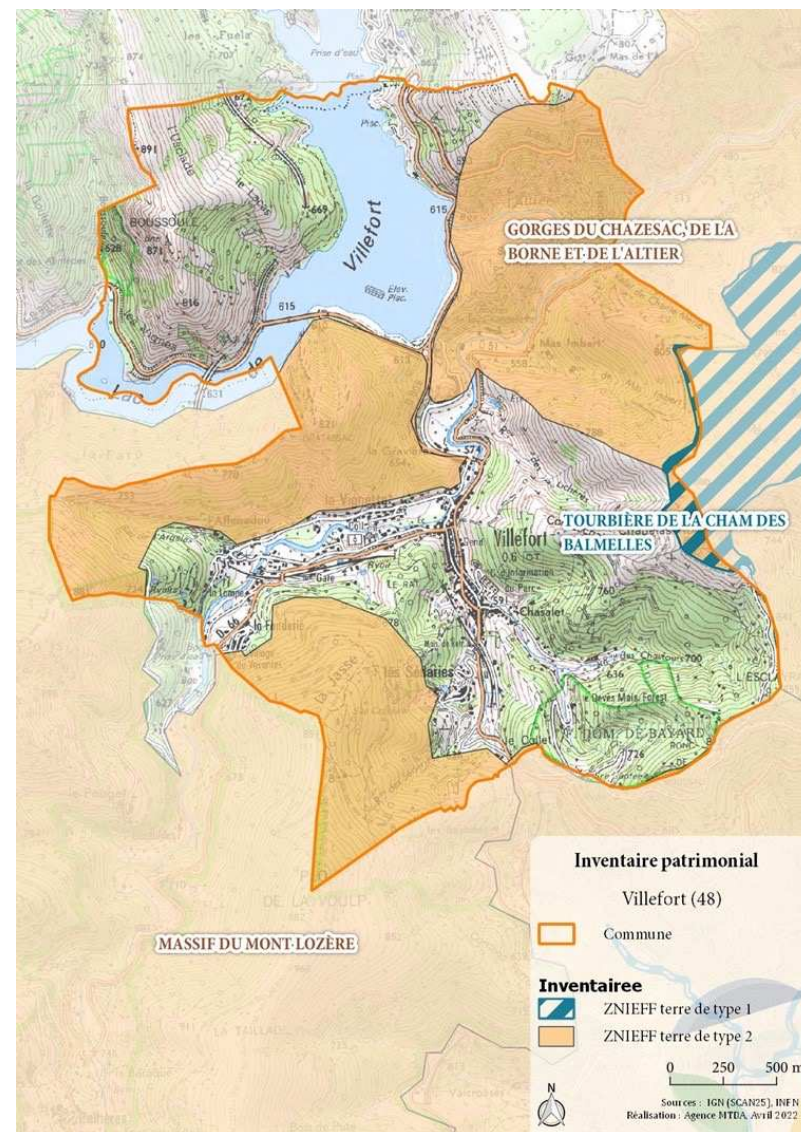


ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs périmètres d'inventaires sur la commune :

- 1 ZNIEFF de type I « Tourbière de la Cham des Balmelles »
- 2 ZNIEFF de type II « Massif du Mont Lozère » et « Gorges du Chazesac, de la Borne et de l'Altier »
- 1 N2000 « Hautes vallées de la Cèze et du Luech » (faible superficie sur la commune)
- La réserve de biosphère des Cévennes
- 3 PNA : Aigle royal, loutre et odonates
- Patrimoine géologique : géosite « Granites finicarbonifères du Mont Lozère »
- UNESCO : « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen »
- Parc national des Cévennes (aire d'adhésion)
- Site inscrit : Lac de Villefort et ses abords

ZNIEFF sur la commune



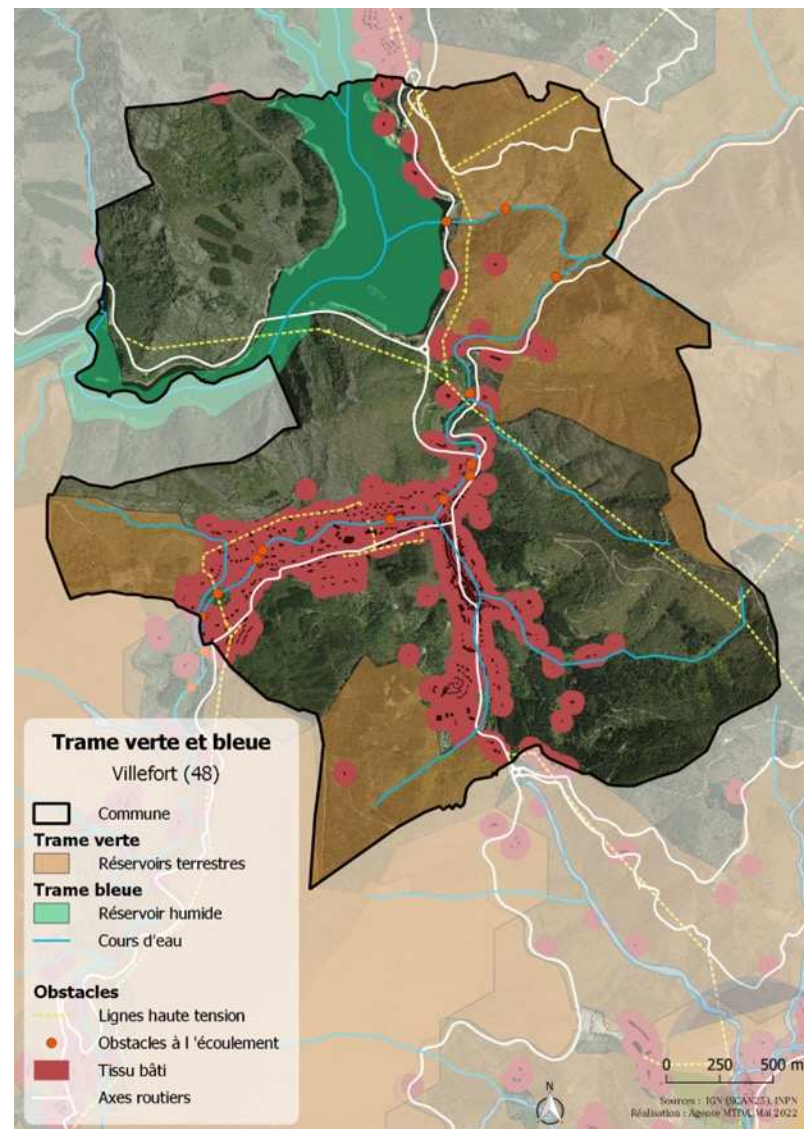
Continuités écologiques et TVB : prise en compte du SRCE Languedoc-Roussillon

- Réservoirs de biodiversité : issu du SRCE ajusté à la parcelle, et ZNIEFF
- Espaces relais : milieux forestiers (collines), haies et milieux agricoles (prairies)
- Trame bleue : cours d'eau réservoirs et corridors
- Obstacles : réseau routier, ligne HT, bâti, obstacles cours d'eau

Enjeux

- *La présence d'une mosaïque de milieux divers, support de la trame verte et bleue et de la fonctionnalité écologique du territoire*
- *La préservation du réseau hydrographique et de ses milieux annexes (ripisylves et zones humides)*

Trame verte et bleue communale

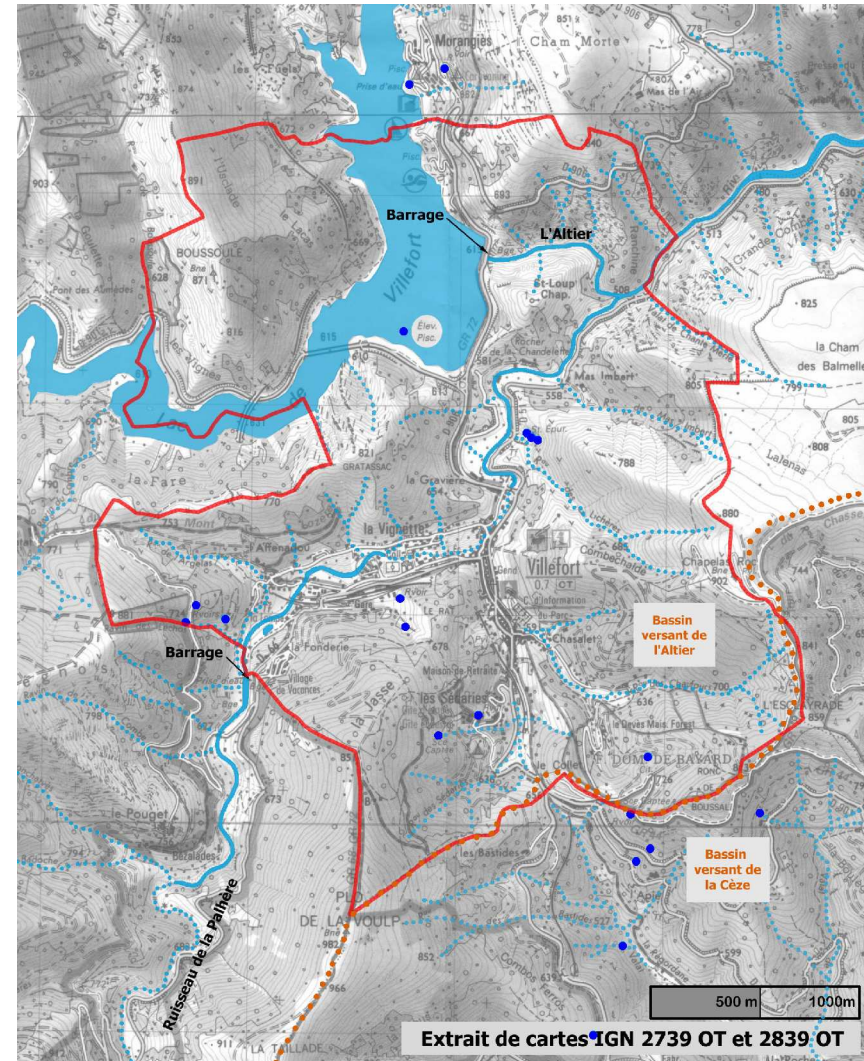


- Eaux superficielles:
 - Lac de Villefort
 - Rivières de la Palhères et de l'Altier
 - Ruisseaux des Chauffours et des Sédariès
- Eaux souterraines:
 - « Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze » : bon état

Enjeu

- *La préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau*

Réseau hydrographique de Villefort



- Ligne de partage des eaux
- Rivières et ruisseaux
- Points d'eau

■ Risques naturels:

- Inondation : certains secteurs fortement exposés
- Mouvement de terrain/retrait-gonflement des argiles : aléa faible
- Séisme : faible (catégorie 2)
- Radon : fort (catégorie 3)

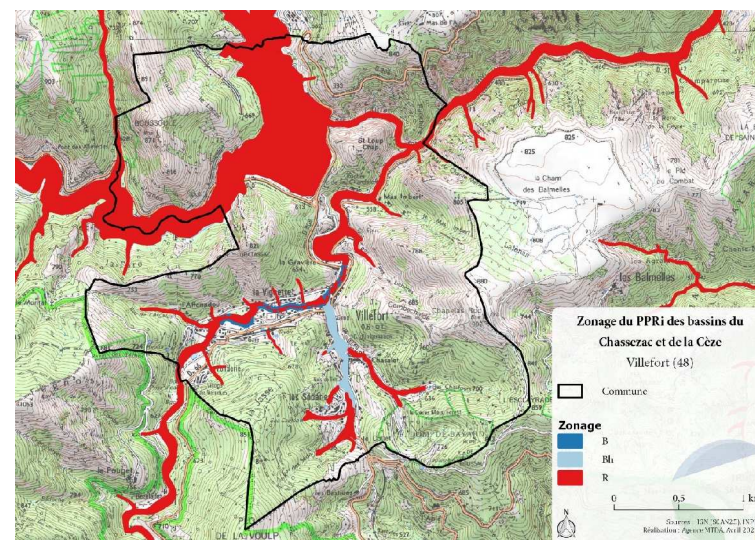
■ Risques technologiques:

- Rupture de barrage : existant mais faible
- Industriel : 1 ICPE non SEVESO (ferme piscicole)

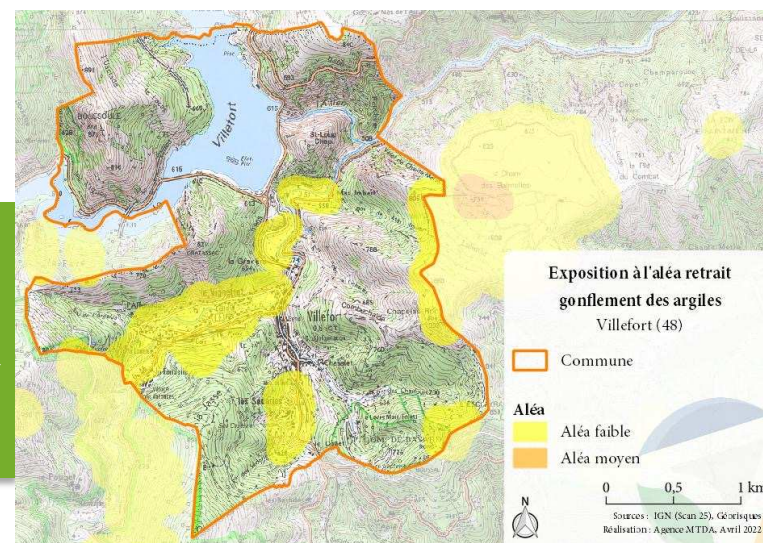
Enjeux:

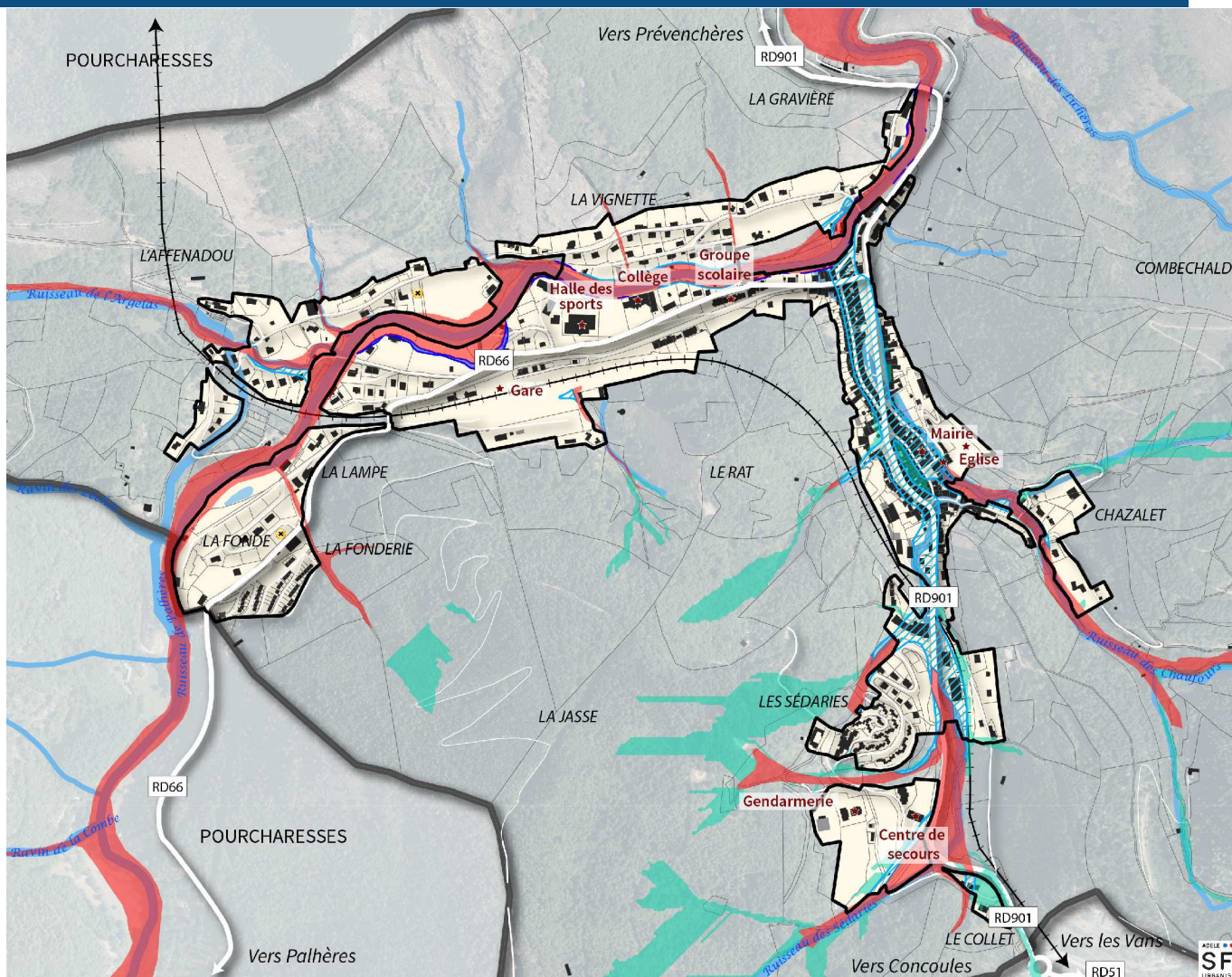
- *Prévenir et prendre en compte les risques dans le PLU*

Zonage PPR inondation



Aléa retrait – gonflement des argiles



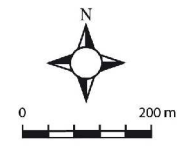


Enveloppe urbaine existante
 Cours d'eau

Zones inondables du PPRI

- B
- Bh
- R

Aléa ruissellement pluvial indifférencié (issu de la méthode Exzeco)



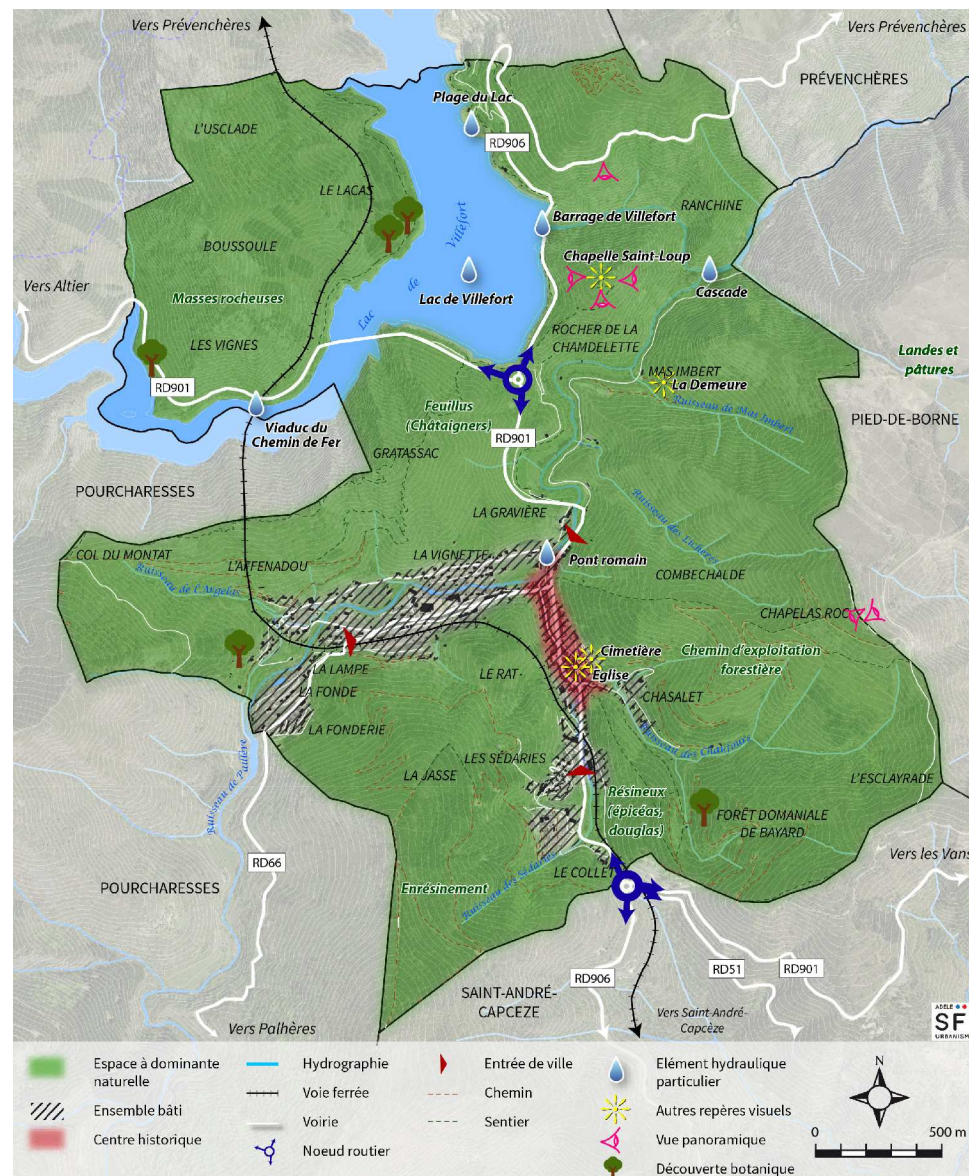
ADELE
SFI
 URBANISME

- Un caractère naturel dominant, massifs forestiers et topographie marquée
- Une urbanisation inscrite dans la topographie du site, liée à la configuration des Vallées
- Un centre ancien aux formes urbaines et architecturales remarquables
- Des points de vue et repères visuels

Enjeux

- *Préserver et mettre en valeur le grand paysage*
- *Promouvoir un paysage urbain de qualité*
- *Qualifier les entrées de ville*

Éléments caractéristiques du paysage

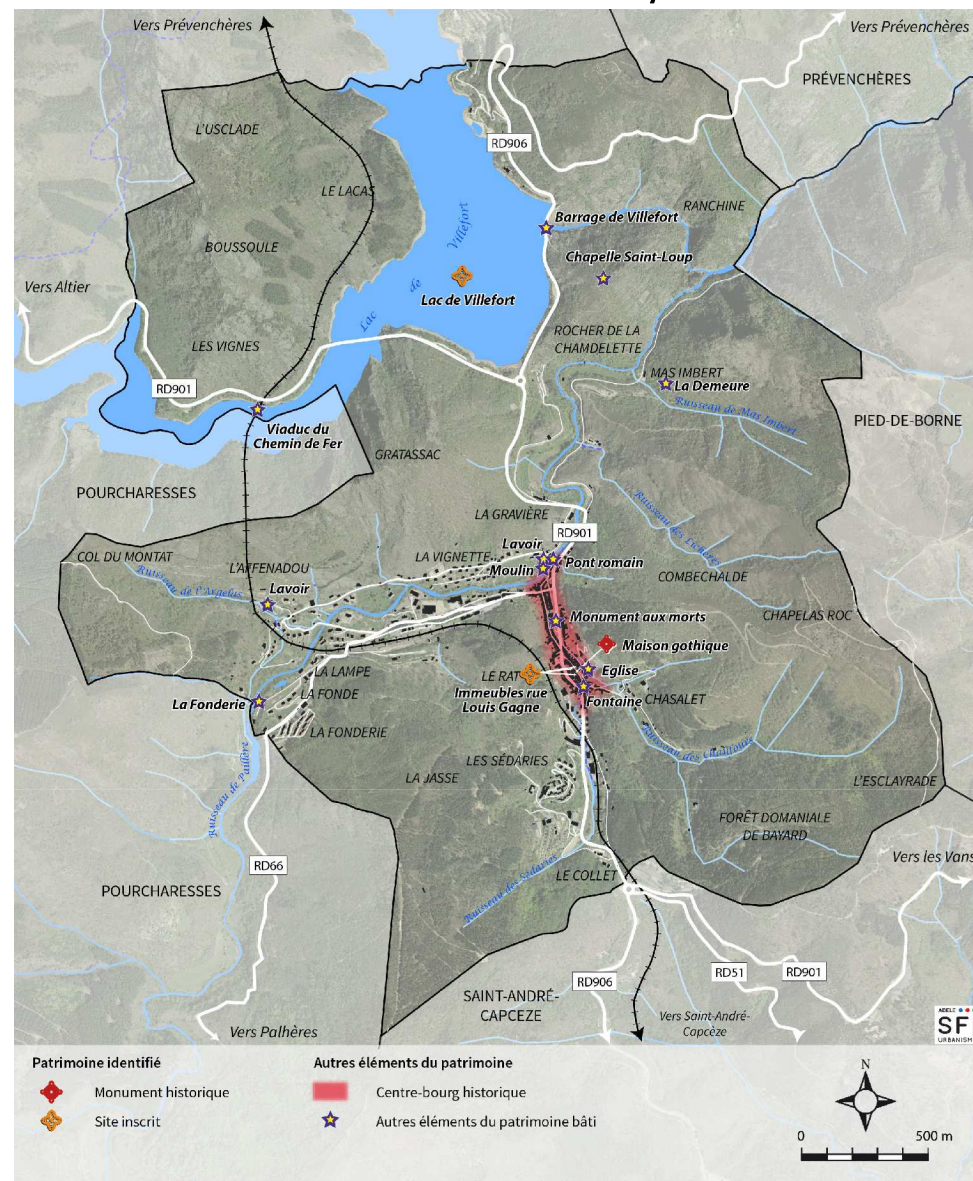


- Un monuments historiques : La Maison gothique
- Des sites inscrits : Lac et Immeubles rue Louis Gagne
- Un petit patrimoine vernaculaire riche, non protégé (Eglise Saint-Victorin, Chapelle Saint-Loup, Saint-Jean, Pont St Jean, deux lavoirs, « La Demeure »...)

Enjeu

- *Préserver et mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine*

Localisation des éléments de patrimoine



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

1. Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré
2. Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie
3. Affirmer l'attractivité de Villefort en tant que Bourg-centre

Orientation n°1 – Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré

- *1.1. Soutenir une croissance démographique positive pour redynamiser le territoire*
- *1.2. Développer une offre de logements attractive, répondant à la diversité des besoins*
- *1.3. Promouvoir un développement urbain proportionné, adapté aux besoins et aux contraintes du territoire*

Orientation n°1 – Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré

➤ *1.1. Soutenir une croissance démographique positive pour redynamiser le territoire*

Objectif : relancer la dynamique démographique pour lutter contre le vieillissement de la population, pérenniser les commerces et services et retrouver une attractivité

- ✓ Un objectif de croissance de 0,75%/an
- ✓ Soit l'accueil de 70 habitants supplémentaires
- ✓ Environ 620 habitants en 2035

Orientation n°1 – Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré

- *1.2. Développer une offre de logements attractive, répondant à la diversité des besoins*

Objectif : produire une offre de logements attractive pour répondre à l'objectif d'accueil de population (population permanente)

- Production de 50 logements à l'horizon 2035 par 3 biais :
 - réhabilitation logements vacants,
 - mobilisation des capacités de densification de l'enveloppe urbaine
 - extensions urbaines mesurées

Tableau de synthèse des besoins en logements (2024-2035)

Population municipale en 2019 : 548 habitants	Taux de croissance annuel	Population estimée en 2035	Nombre d'habitants supplémentaires entre 2019 et 2035	Besoins en logements liés au point mort démographique		Besoins en logements liés à la croissance démographique	TOTAL besoins en logements (2024-2035)
				Desserrement des ménages*	Logements sous-occupés (55%)		
Scénario retenu	0,75%	618	+70	22	6	25	52

**Taille des ménages estimée à 1,8 à l'horizon 2035 (hypothèse de stabilisation ; 1,83 en 2018)*

Orientation n°1 – Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré

- *1.3. Promouvoir un développement urbain proportionné, adapté aux besoins et aux contraintes du territoire*

Objectif : redéfinir les limites de l'enveloppe urbaine, au regard des besoins et contraintes

- ✓ Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine
 - Reconquérir et revitaliser le cœur de ville
 - Optimiser les capacités foncières dans le tissu urbain existant
- ✓ Rationnaliser les extensions urbaines

Orientation n°1 – Revitaliser le territoire à travers un développement équilibré

- *1.3. Promouvoir un développement urbain proportionné, adapté aux besoins et aux contraintes du territoire*

Objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces

- ✓ ≈ 1,5 ha pour l'habitat
- ✓ ≈ 4,3 ha pour les équipements publics (services techniques du Conseil Départemental, parking communal et aire d'accueil des camping-cars)*
- ✓ ≈ 0,9 ha pour l'activité économique (ZAE et blanchisserie)*

** chiffres restant à valider*

ORIENTATION N°1 - REVITALISER LE TERRITOIRE À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

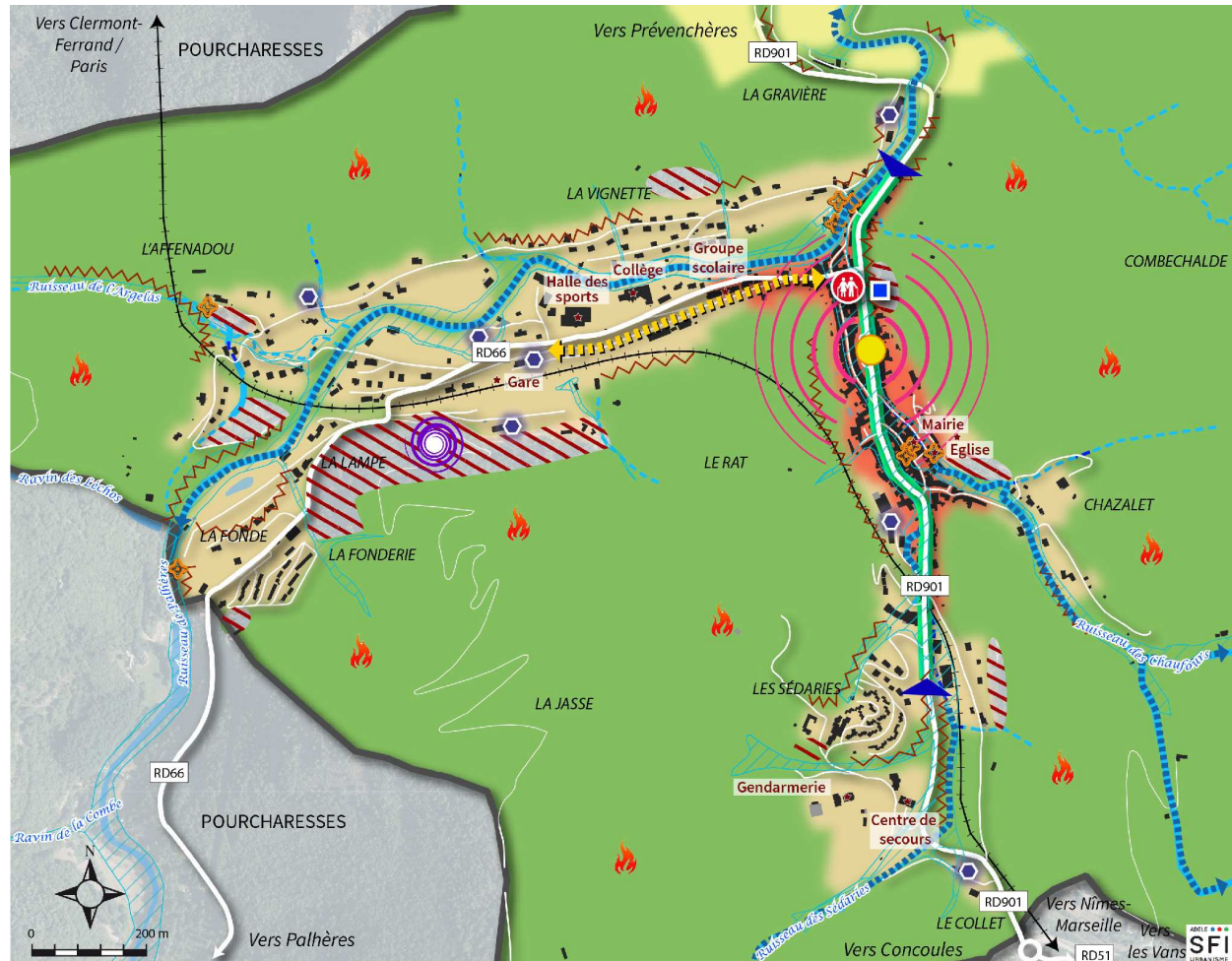
- Reconquérir et revitaliser le coeur de ville
- Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante, en optimisant les capacités foncières
- Rationnaliser les extensions urbaines
- Accueillir une résidence seniors

ORIENTATION N°2 - PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES, PILIERS DE L'IDENTITÉ LOCALE ET DU CADRE DE VIE

- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
- Préserver le réseau hydrographique, corridors écologiques de la trame bleue
- Mettre en valeur le paysage urbain du centre ancien
- Valoriser les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
- Requalifier les entrées de ville
- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte le risque feu de forêt

ORIENTATION N°3 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DE VILLEFORT EN TANT QUE BOURG-CENTRE

- Conforter le tissu commercial et de services
- Soutenir les activités existantes
- Créer une nouvelle pépinière d'entreprises et d'artisans
- Maintenir les espaces agricoles
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'offre et les conditions de stationnement



Orientation n°2 – Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie

- *2.1. Préserver les milieux naturels, la biodiversité et mettre en valeur les continuités écologiques*
- *2.2. Valoriser le patrimoine bâti et paysager, garant de la qualité du cadre de vie*
- *2.3. Prévenir les risques naturels et technologiques*
- *2.4. Accompagner la transition énergétique et écologique*

Orientation n°2 – Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie

- *2.1. Préserver les milieux naturels, la biodiversité et mettre en valeur les continuités écologiques*
 - ✓ Protéger les grands réservoirs de biodiversité constitutifs de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
 - ✓ Protéger les grands réservoirs de biodiversité constitutifs de la trame bleue et mettre en valeur les corridors écologiques

Orientation n°2 – Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie

- *2.2. Valoriser le patrimoine bâti et paysager, garant de la qualité du cadre de vie*
 - ✓ Préserver et mettre en valeur le grand paysage
 - ✓ Promouvoir un paysage urbain de qualité
 - ✓ Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
 - ✓ Requalifier les entrées et traversées de ville

Orientation n°2 – Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie

➤ 2.3. *Prévenir les risques naturels et technologiques*

- ✓ Le risque inondation (débordement - PPRI, ruissellement pluvial, érosion des berges)
- ✓ Les risques mouvements de terrain
- ✓ Le risque feu de forêt
- ✓ Les autres risques (retrait et gonflement des argiles, rupture de barrage, sismique, radon...)

Orientation n°2 – Préserver les richesses naturelles et la qualité des paysages, piliers de l'identité locale et du cadre de vie

➤ *2.4. Accompagner la transition énergétique et écologique*

- ✓ Poursuivre les actions en faveur des économies d'énergie
- ✓ Soutenir le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

ORIENTATION N°1 - REVITALISER LE TERRITOIRE À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

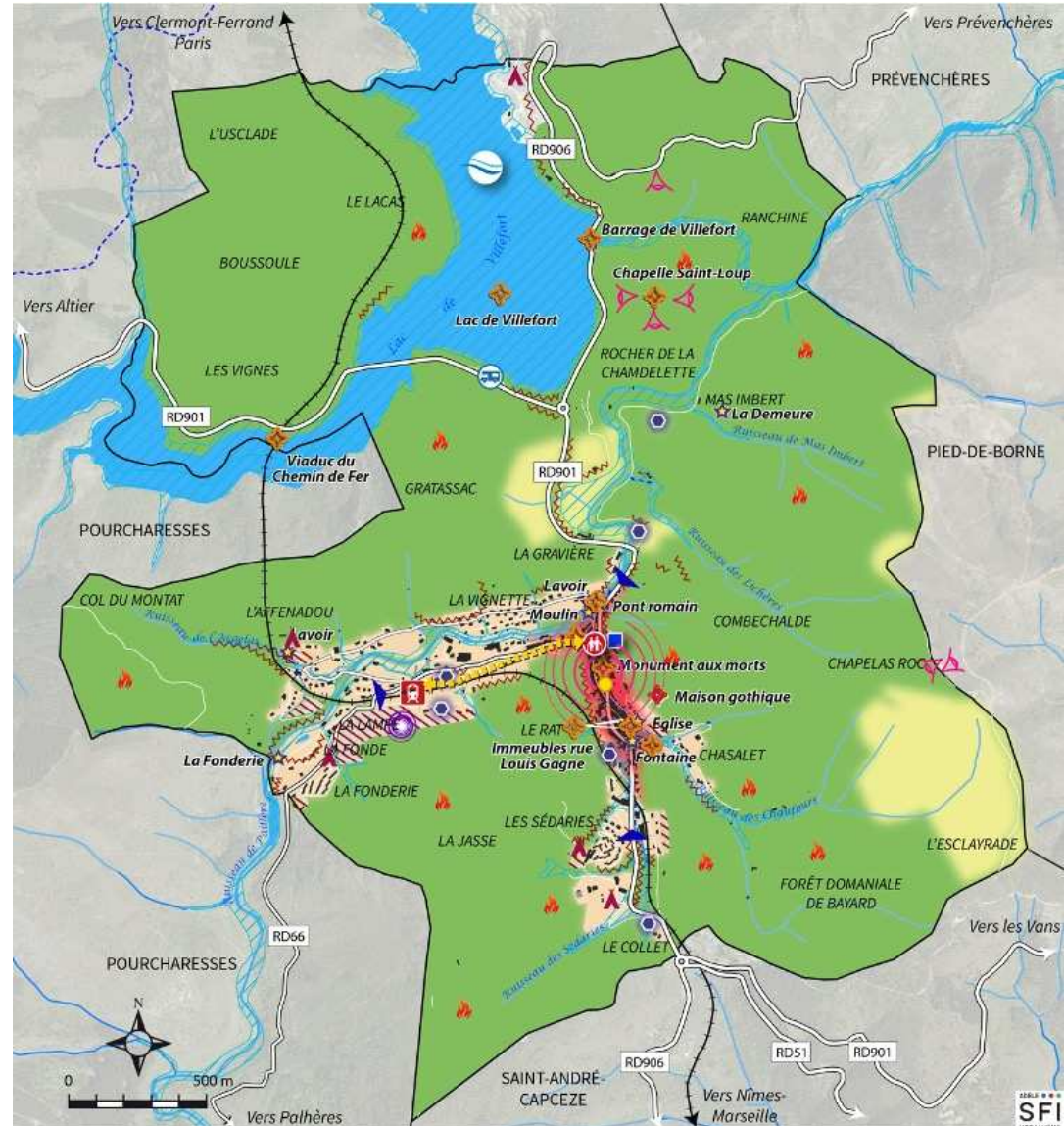
- Reconquérir et revitaliser le coeur de ville
- Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante, en optimisant les capacités foncières
- Rationnaliser les extensions urbaines
- Rénover l'ancien hôtel du Nord

ORIENTATION N°2 - PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES, PILIERS DE L'IDENTITÉ LOCALE ET DU CADRE DE VIE

- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
- Préserver le réseau hydrographique, corridors écologiques de la trame bleue
- Mettre en valeur le paysage urbain du centre ancien
- Valoriser les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
- Requalifier les entrées de ville
- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte le risque feu de forêt

ORIENTATION N°3 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DE VILLEFORT EN TANT QUE BOURG-CENTRE

- Conforter le tissu commercial et de services
- Soutenir les activités existantes
- Créer une nouvelle pépinière d'entreprises et d'artisans
- Maintenir les espaces agricoles
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'offre et les conditions de stationnement



ORIENTATION N°1 - REVITALISER LE TERRITOIRE À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

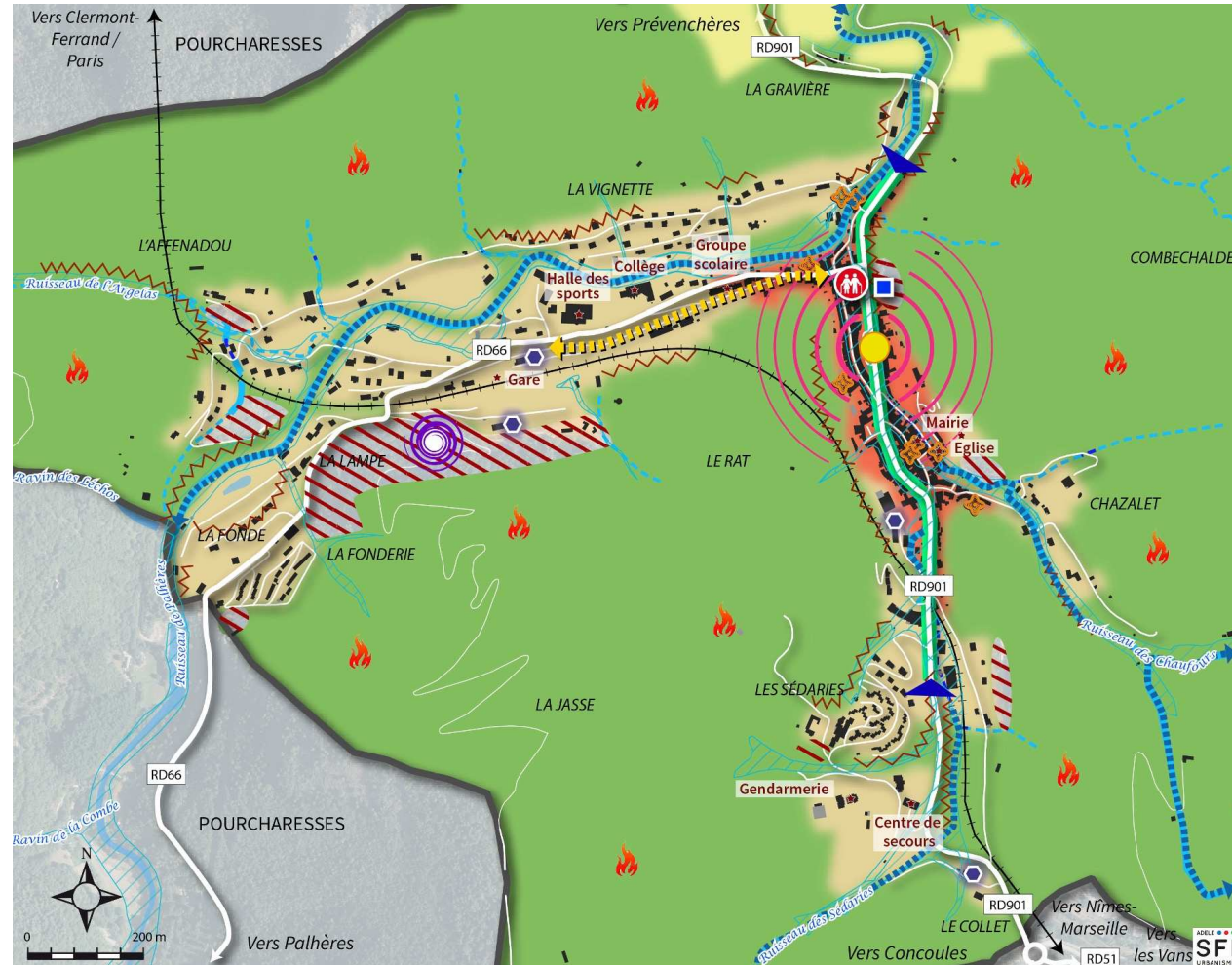
- Reconquérir et revitaliser le cœur de ville
- Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante, en optimisant les capacités foncières
- Rationnaliser les extensions urbaines
- Rénover l'ancien hôtel du Nord

ORIENTATION N°2 - PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES, PILIERS DE L'IDENTITÉ LOCALE ET DU CADRE DE VIE

- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
- Préserver le réseau hydrographique, corridors écologiques de la trame bleue
- Mettre en valeur le paysage urbain du centre ancien
- Valoriser les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
- Requalifier les entrées de ville
- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte le risque feu de forêt

ORIENTATION N°3 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DE VILLEFORT EN TANT QUE BOURG-CENTRE

- Conforter le tissu commercial et de services
- Soutenir les activités existantes
- Créer une nouvelle pépinière d'entreprises et d'artisans
- Maintenir les espaces agricoles
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'offre et les conditions de stationnement



Orientation n°3 – Affirmer l’attractivité de Villefort en tant que bourg-centre

- *3.1. Renforcer l’attractivité touristique*
- *3.2. Conforter et diversifier l’activité économique, en valorisant les ressources locales*
- *3.3. Pérenniser et renforcer le niveau d’équipements et les réseaux*
- *3.4. Faciliter les déplacements et le stationnement*

Orientation n°3 – Affirmer l’attractivité de Villefort en tant que bourg-centre

➤ *3.1. Renforcer l’attractivité touristique*

- ✓ Conforter l’attractivité touristique liée au Lac
- ✓ Soutenir le développement du tourisme et des loisirs de pleine nature, promouvoir les itinéraires de randonnées et sentiers de découverte du territoire
- ✓ Pérenniser les hébergements touristiques existants
- ✓ Permettre l’accueil des camping-cars

Orientation n°3 – Affirmer l’attractivité de Villefort en tant que bourg-centre

➤ *3.2. Conforter et diversifier l’activité économique, en valorisant les ressources locales*

- ✓ Conforter le tissu commercial et de services dans le centre ancien notamment
- ✓ Soutenir les activités existantes et créer une nouvelle zone d’activités pour diversifier et créer de l’emploi local
- ✓ Maintenir et relancer l’activité agricole, en valorisant une production locale de qualité et de proximité
 - Agropastoralisme
 - Soutien à diverses filières

Orientation n°3 – Affirmer l’attractivité de Villefort en tant que bourg-centre

- *3.3. Pérenniser et renforcer le niveau d’équipements et les réseaux*
 - ✓ Conforter le pôle d’équipements du Pré de la Foire et maintenir un haut niveau d’équipements publics
 - Conforter et mettre à niveau les équipements existants + de nouveaux aménagements sportifs
 - Permettre l’implantation des services techniques du CD48
 - ✓ Adapter les réseaux au développement urbain et démographique
 - ✓ Développer l’équipement numérique du territoire

Orientation n°3 – Affirmer l'attractivité de Villefort en tant que bourg-centre

➤ *3.4. Faciliter les déplacements et le stationnement*

- ✓ Fluidifier la circulation, en particulier en haute saison et réduire les nuisances des véhicules
- ✓ Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- ✓ Faciliter l'articulation avec les transports en commun
- ✓ Améliorer l'offre et les conditions de stationnement

ORIENTATION N°1 - REVITALISER LE TERRITOIRE À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

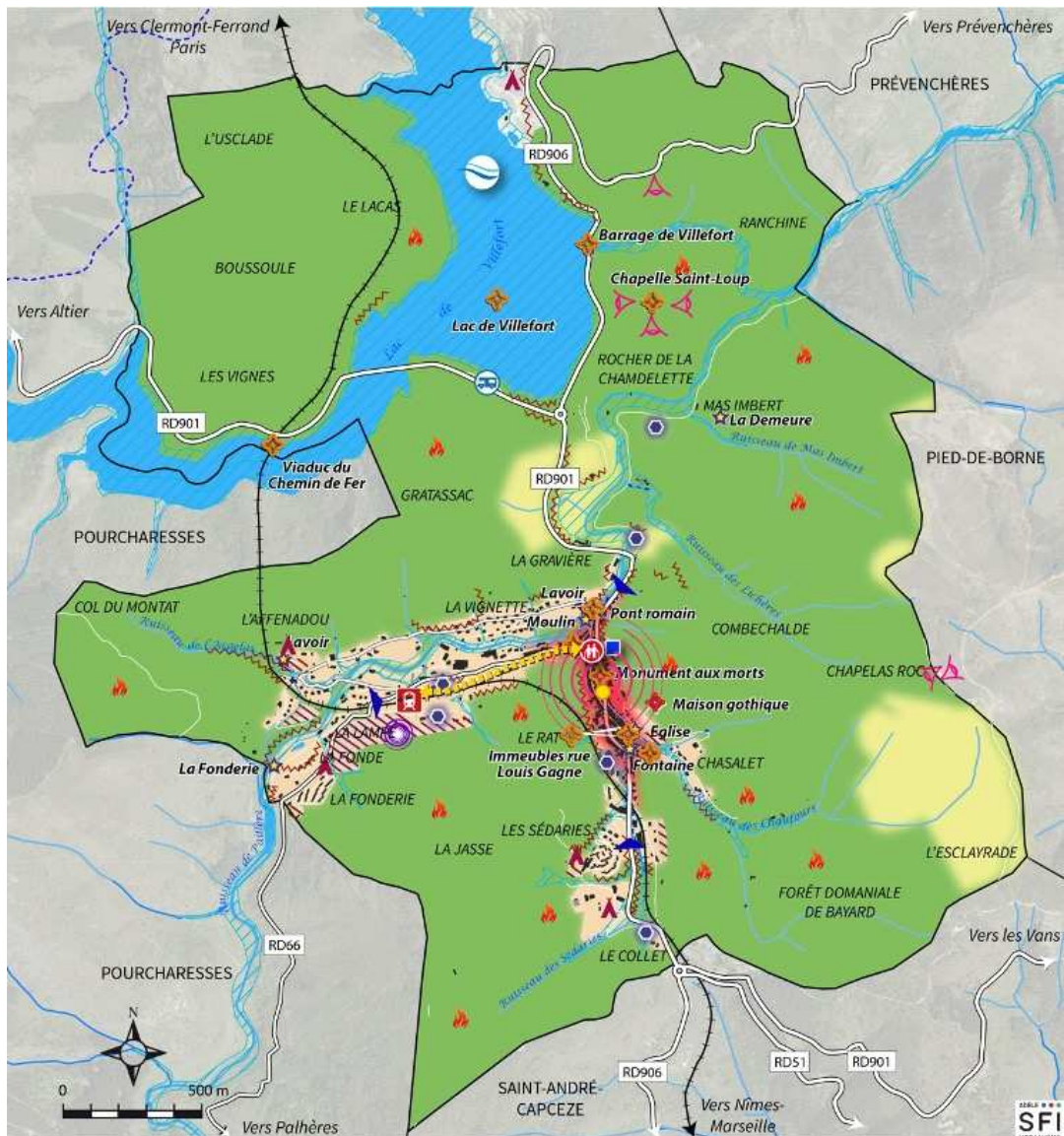
- Reconquérir et revitaliser le coeur de ville
- Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante, en optimisant les capacités foncières
- Rationnaliser les extensions urbaines
- Rénover l'ancien hôtel du Nord

ORIENTATION N°2 - PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES, PILIERS DE L'IDENTITÉ LOCALE ET DU CADRE DE VIE

- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
- Préserver le réseau hydrographique, corridors écologiques de la trame bleue
- Mettre en valeur le paysage urbain du centre ancien
- Valoriser les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
- Requalifier les entrées de ville
- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte le risque feu de forêt

ORIENTATION N°3 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DE VILLEFORT EN TANT QUE BOURG-CENTRE

- Conforter le tissu commercial et de services
- Soutenir les activités existantes
- Créer une nouvelle pépinière d'entreprises et d'artisans
- Maintenir les espaces agricoles
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'offre et les conditions de stationnement



ORIENTATION N°1 - REVITALISER LE TERRITOIRE À TRAVERS UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

- Reconquérir et revitaliser le cœur de ville
- Privilégier le renouvellement urbain au sein de l'enveloppe urbaine existante, en optimisant les capacités foncières
- Rationnaliser les extensions urbaines
- Rénover l'ancien hôtel du Nord

ORIENTATION N°2 - PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES, PILIERS DE L'IDENTITÉ LOCALE ET DU CADRE DE VIE

- Protéger les réservoirs de biodiversité de la trame verte et mettre en valeur les corridors écologiques
- Préserver le réseau hydrographique, corridors écologiques de la trame bleue
- Mettre en valeur le paysage urbain du centre ancien
- Valoriser les espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
- Requalifier les entrées de ville
- Prendre en compte le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain
- Prendre en compte le risque feu de forêt

ORIENTATION N°3 - AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DE VILLEFORT EN TANT QUE BOURG-CENTRE

- Conforter le tissu commercial et de services
- Soutenir les activités existantes
- Créer une nouvelle pépinière d'entreprises et d'artisans
- Maintenir les espaces agricoles
- Fluidifier la circulation
- Favoriser les modes de déplacements doux pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'offre et les conditions de stationnement

